

Nice, le 6 juin 2007

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

S/couvert de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs chargés de circonscription
du premier degré

Inspection
Académique
Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 17

Mèl
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

CABINET

Bureau
Réf :IA/db/2007/06-06

Téléphone
04 93 72 63 98
Télécopie
04 93 72 63 44
Courriel
Cabinet-inspecteur06
@ac-nice.fr

Objet : Information et prévention au sujet du « jeu du foulard ».

Depuis plusieurs années, dans les cours de récréation, mais aussi à l'extérieur, les « jeux » dangereux, et en particulier le « jeu du foulard », constituent un phénomène en constante augmentation.

Compte tenu des conséquences dramatiques qui peuvent découler de ces pratiques, le Ministre de l'Éducation Nationale a manifesté fortement la volonté d'accorder à cette question la plus extrême vigilance.

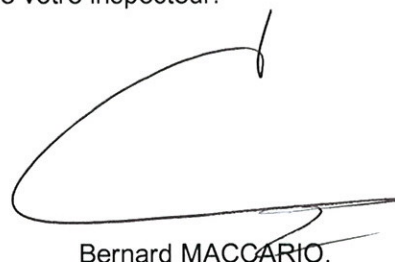
Je vous demande de procéder d'urgence à une sensibilisation des enseignants et personnels de l'école sur le repérage des signes d'alerte physiques ou comportementaux.

Vous veillerez, selon les modalités qui vous paraissent les mieux adaptées, à délivrer aux familles une information claire sur l'existence, les risques et les signes de cette pratique. Considérant les conséquences éventuelles de cette information, vous ne mènerez une action de prévention ciblée auprès des élèves, que dans un cadre très réfléchi. Dans ce cadre, les fédérations de parents d'élèves seront étroitement associées à la réflexion et à la mise en place du dispositif.

Je tiens à insister sur l'effort permanent que vous devez conduire face à cet enjeu. A cet effet, je vous demande de télécharger la plaquette intitulée : les « jeux » dangereux et les pratiques violentes éditée par la DEGESCO, qui indique comment prévenir, intervenir, agir (sur le site [azurnet](http://www.eduscol.education.fr) en page d'accueil, ou sur le site <http://www.eduscol.education.fr>).

Vous voudrez bien me rendre compte des actions entreprises pour le 30 juin 2007.

Enfin, je vous rappelle que tout incident de cette nature doit être immédiatement signalé à mon cabinet, sous couvert de votre inspecteur.



Bernard MACCARIO.